

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 58

présenté par
M. Potier

ARTICLE 2**RAPPORT**

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par le mot :

« humanistes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.